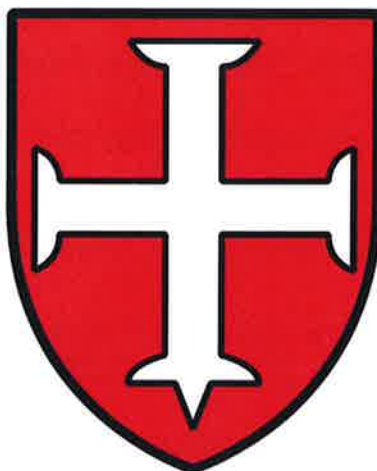


COMMUNE DE CRANS-PRÈS-CÉLIGNY
CONSEIL COMMUNAL



PROCÈS-VERBAL

Séance du 12 novembre 2018

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Présidence : M. Henri Bossert

1. Appel : 36 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Robert MIDDLETON, Mme la Municipale Marie-Noëlle GAY, MM. les Municipaux Jean-Luc FAILLETTAZ, Bernard HENRIOUX.

IMMINK Cinzia, secrétaire – SINNER Laurent, huissier.

Excusés : BAUTZ René, CONUS Jean, LAMBELET Stéphane, KORTMOLLER Thomas, POCHON Milène

Absents : CAILLER Stanley, FILLISTORF Jean-Marc, POMMAZ Sandrine

Préambule : M. le Président informe le Conseil de la démission de M. Rodrigue ARBEX de la municipalité. La lettre de démission remise au bureau du Conseil sera lue lors des communications.

Il exprime quelques mots de bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'au public présent à la galerie dans lequel il relève la présence de M. ARBEX.

Il annonce le décès de M. Laurent CORSET, membre du conseil communal, survenu le 1^{er} juillet dernier. Il adresse un court message en son souvenir et demande au Conseil d'observer un moment de recueillement en son honneur. Le remplacement de M. Laurent CORSET à la commission de gestion sera traité au point no. 10 de l'ordre du jour.

Il informe le Conseil de l'arrivée tardive annoncée de quelques conseillers en raison d'un accident sur l'autoroute. Ceux-ci seront ajoutés à la liste des présences au moment de leur arrivée et l'effectif recompté avant les votes sur les préavis.

2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2018

Ajout au 2^{ème} paragraphe, page 8:

*"M. le Syndic Robert MIDDLETON réitère les remerciements formulés pour les commissions de gestion et **de finance**" (en gras : ajouté).*

Modification page 11, pt 8 :

*"Commission de gestion : nouveau membre **M. Patrick Böhler**" (en gras : remplacé à la place de M. Y. Rueff mentionné par erreur)*

Le procès-verbal est réputé accepté à l'unanimité moins 3 abstentions avec les propositions formulées ci-dessus.

3. Assermentation de Mme Ulrike Richardson

M. le Président procède à l'assermentation d'une nouvelle conseillère, Mme Ulrike Richardson. Après avoir entendu lecture du serment, celle-ci tient sa promesse en levant la main droite puis rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'assemblée.

4. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose d'ajouter une élection complémentaire au point 10 pour compléter un siège de délégué au Conseil intercommunale SITSE laissé vacant suite à la démission de M. Pascal GOBET. Un nouveau délégué devra être élu en remplacement. Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

L'ordre du jour sera suivi tel que proposé.

5. Communications du bureau du Conseil

M. le Président accuse réception de la lettre de démission de M. Rodrigue Arbex, qui quitte la Municipalité et en donne lecture. Le document sera versé aux archives de la séance.

Il commente ce départ et remercie M. ARBEX pour son engagement et son travail au sein de la Municipalité, pointe la problématique récurrente des démissions touchant de nombreuses communes du canton et relève les difficultés de la tâche municipale. Pour terminer, il encourage la Municipalité à mobiliser ses forces pour aborder les semaines qui se présentent dans les meilleures conditions avec un effectif réduit et rappelle que tous travaillent pour le bien commun. Le Conseil prendra officiellement congé de M. ARBEX dès la fin des communications du bureau vu que ce dernier ne souhaite pas se joindre à l'appétitif en fin de séance.

M. le Syndic Robert MIDDLETON tiens à remercier M. Rodrigue ARBEX pour son engagement pour la commune, pour la défense de ses convictions en Municipalité et pour l'humour qu'il amenait aux décisions les plus difficiles - aussi bien à la salle des mariages qu'au Carnotzet.

Il se permet de faire quelques réflexions sur le travail de Municipal de nos jours, qui n'est pas une sinécure et implique un stress et des pressions importantes.

Il cite une étude publiée dans le journal *Le Temps* du 4 novembre 2018 qui constate que dans le canton de Vaud un Municipal sur 8 a déjà démissionné depuis le début de la législature. Une autre étude de l'Association des Communes suisses fait état de problèmes de recrutement de municipaux dans 50% des communes suisses.

Il ajoute que les Municipaux sont assermentés pour faire respecter la loi, ce que le citoyen ne comprend pas toujours facilement. De nos jours, c'est souvent par l'intermédiaire d'avocats que la Municipalité traite avec le citoyen. Jusqu'en 2011, la Municipalité n'avait pas d'avocat attitré.

Il constate que le langage devient de plus en plus rude dans les contacts avec quelques citoyens : qu'il s'agisse de la taxe au sac, du non-respect des heures d'ouverture de la déchetterie ou de décisions qui touchent au porte-monnaie du citoyen, les municipaux sont traités de tous les noms d'oiseaux puis ajoute avec humour que depuis le début de la législature il a pu agrandir ses

connaissances ornithologiques. Il termine sur une dernière réclamation où la Municipalité est tenue responsable des cambriolages dans la zone villas.

M. le Syndic assure que devant de telles circonstances, la collégialité est essentielle.

M. le Président prend congé officiellement de M. ARBEX et lui adresse un message, saluant sa longue activité au sein du Conseil puis de la Municipalité ainsi que ses divers engagements pour la communauté. Il lui témoigne sa reconnaissance de la part des autorités de la commune.

Il ajoute que le bureau du Conseil prépare déjà des élections complémentaires à la Municipalité. Le délai pour le dépôt des candidatures est prévu du lundi 3 au lundi 17 décembre. Les élections auront lieu le 10 février 2019, premier tour.

La dernière séance de l'année aura lieu le 3 décembre 2018 à 19h00 et sera suivie du traditionnel repas. Il prie chacun de confirmer sa présence au repas auprès du greffe.

Les dates des séances du Conseil pour 2019 ne sont pas encore connues.

M. le Président donne lecture du résultats des votations du 23 septembre 2018. :

- Initiative populaire « Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres » : oui 452 et 77 non
- Initiative populaire « Pour des denrées saines et produites dans des conditions équitables et écologiques » : oui 281 et 251 non
- Initiative populaire « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous » : oui 325 et 196 non
- La participation au scrutin se monte à 46%

Les prochaines votations auront lieu le 25 novembre pour 3 objets fédéraux :

- Initiative populaire « Pour la dignité des animaux de rentes agricoles (initiative pour les vaches à cornes) »
- Initiative populaire « Le droit suisse au lieu de juge étrangers (initiative pour l'autodétermination) »
- Modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)

Le Président informe de la récente visite du PREFET, venu le 8 novembre pour procéder à l'inspection annuelle des registres du Conseil et de la commune. La tenue de nos documents a donné entière satisfaction.

En matière de procédure, *M. le PREFET* a informé le Bureau sur un usage en vigueur dans d'autres communes consistant à valider les décisions du Conseil sur le champ en votant un procès-verbal restreint sur les décisions qui ont été prises en séance. Une proposition dans ce sens sera faite au Conseil lors d'une prochaine séance.

Le Président informe le Conseil sur un amendement récent de la Loi sur les Communes voté par le Grand conseil. Ainsi, l'art. 40 al. 3 est modifié comme suit : "*les commissions ne peuvent*

valablement délibérer que si la majorité de leurs membres est présent, les décisions sont prises à la majorité simple, le président prend part au vote. En cas d'égalité des voix, son vote est prépondérant" . Par conséquent, l'art. 45 de notre Règlement du Conseil Communal doit être adapté pour correspondre à la Loi sur les Communes qui fait foi.

6. Communication de la Municipalité

M. le Syndic Robert MIDDLETON livre les résultats d'une enquête de satisfaction menée à la fin de la saison auprès des clients de la buvette du Port, conformément à la demande faite par le Conseil lors de la reconduction du bail. À cette fin, 240 questionnaires ont été distribués en l'espace de 2 semaines. Sur ceux-ci, 158 réponses sont revenues. Le Syndic présente les taux de satisfaction, calculés sur le nombre de notes maximales obtenues, pour quelques uns des critères évalués :

« **accueil et service** », a reçu la meilleure note sur 156 réponses, taux de satisfaction 100% ;

« **qualité des plats** », sur 132 réponses, taux de satisfaction 84% ;

« **prix** », sur 110 réponses, soit un taux de satisfaction de 70%.

Le taux de critiques négatives est infime (manque de sel, trop de sauce à salade, etc). Les résultats complets du sondage sont à la disposition des conseillers.

Il informe que l'école de voile de Terre Sainte a quitté Crans pour s'installer à Coppet dès 2019. Toutefois une école de voile sera maintenue à Crans et sera tenue par le CNC (Club nautique de Crans). M. le Syndic invite M. Boris LERCH, président du CNC, à donner plus d'informations à ce sujet.

M. Boris LERCH prend la parole et dit regretter de ne pas avoir trouvé de terrain d'entente avec l'EVTS durant ces deux dernières années, ceci malgré de multiples séances et discussions. Le comité de l'EVTS tenait absolument à conserver son indépendance, plutôt que d'intégrer le CNC et adhérer à ses projets. Dans le but de recruter de nouveaux membres, le CNC désire étendre son offre de cours aux jeunes de 12-20 ans souhaitant faire de la compétition dans le cadre régional. Il ajoute que "*comme tout le monde le sait, si un club sportif n'a pas de mouvement junior, il ne pourra subsister à long terme*".

Le CNC a donc un projet de base nautique, comprenant : l'Ecole de Voile de Crans, une section stand-up paddle, l'association *Kanaloa*, ainsi que toute future activité nautique qui se déroulera sur le port. Le club s'est doté d'une commission spéciale chargée de mettre en place ce projet, avec pour but d'offrir les mêmes prestations que l'EVTS, tout en trouvant des synergies avec les clubs voisins (Société Nautique de Nyon, Club Nautique de Founex).

Le CNC recherche aussi des partenaires financiers pour soutenir son projet, car des investissements doivent être faits dans une flotte de bateaux et du personnel pour l'encadrement des activités.

M. Lerch encourage d'ores et déjà les enfants et les habitants de Crans à participer aux activités du club qui proposera une très large palette de sports nautiques. Il reste à disposition pour toute question complémentaire à la fin de la séance.

M. le Syndic apprécie cette bonne nouvelle pour la commune et souligne l'importance de la transition entre le sport de loisirs et le sport de compétition. Il ajoute que le projet du CNC répond en partie au postulat CRETEGNY/FILLISTORF.

M. le Syndic informe des modifications dans le personnel de la commune : Mme Karine KONRAD, quitte son poste de son plein gré après 12 ans au sein de l'administration. Elle sera remplacée par son adjointe, Mme Sabrina RHYNER comme préposée au contrôle des habitants. Mme RHYNER sera remplacée par Mme Leslie BAJULAZ. Dernier changement, un employé des services extérieurs a été remplacé par M. Mathieu FAILLETTAZ, entré en service le 1^{er} novembre.

Mme la Municipale Marie-Noëlle GAY informe que Mme Gaëlle WATSON, notre nouvelle bibliothécaire, a commencé son activité début septembre. Parallèlement à ses tâches habituelles - emprunt de livres, relations avec les écoles primaires et la crèche – celle-ci propose un large programme d'activités destinées aux enfants :

- Le 14 novembre : petit spectacle ;
- Le 28 novembre : contes ;
- Le 8 décembre : portes ouvertes le matin avec des contes de Noël suivis d'un goûter.

Toutes les informations se trouvent sur le site de la commune.

Mme WATSON, assiste également *Mme la Municipale* pour d'autres activités liées à la culture, comme la préparation des flyers pour les concerts au Temple.

Les 2 prochains concerts au Temple auront lieu le 25 novembre avec des chants et le 9 décembre avec le concert de Noël et des chants de Noël. Plus d'informations dans la prochaine édition du « *Quoi* », qui sera distribué à mi-décembre, avec un petit article sur Mme Gaëlle WATSON.

Mme la Municipale remercie M. Rodrigue ARBEX pour son engagement et lui souhaite une retraite paisible et heureuse.

M. le Municipal Jean-Luc FAILLETTAZ informe sur la bonne tenue des éco-points. Dorénavant, de petites chaînettes ont été installées en remplacement des banderolles délimitant l'accès aux bennes collectrices les jours fériés. Ce dispositif influence de manière positive le maintien de l'ordre sur place. Il relève que malgré ces mesures, quelques personnes, même fort connues dans la commune, ne respectent pas le règlement. Concernant les sanctions, la moindre infraction est maintenant amendée alors qu'au début, la municipalité procédait à un avertissement lors de la première infraction commise par habitant de la commune.

M. le Municipal Bernard HENRIOUX revient sur la plantation annuelle de jeunes chênes "*un arbre - un enfant*". Cette année, 15 arbres ont été plantés au printemps et aucun n'a pris racine. Ils seront changés gratuitement au cours de ce mois.

M. le Municipal a également vérifié l'état de notre plantation de sapins, accompagné de M. Marc-Henri BARRAIL, président de la société de développement. Il annonce que les enfants du village pourront aller choisir et couper leur sapin le 15 décembre prochain.

7. Préavis Nr. 20/18 concernant une demande de crédit de CHF 107'808.10 pour participer aux investissements par le Conseil régional/TéléDôle au massif de la Dôle

Rapporteur : M. Yvan RUEFF résume le rapport.

La discussion est ouverte.

M. Pierre CRETEGNY demande quelle est le montant de la redevance due à la commune de Crans.

M. le Syndic Robert MIDDLETON répond qu'il s'agit de Chf 50'000.- qui figurent au bilan, soit Chf 9'800.- par année.

M. Patrick BÖHLER demande pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour céder ces actions. D'autres communes l'ont fait bien avant Crans. Quelles étaient les raisons de garder ces actions qui ne valent rien ?

M. le Syndic Robert MIDDLETON trouve la question pertinente et explique que la Municipalité estimait plus favorable de garder une voix lors des délibérations sur l'avenir du domaine skiable de TéléDôle afin de garantir l'exploitation du restaurant de Couvaloup. Ceci n'est plus le cas actuellement avec les nouveaux tenenciers qui gèrent bien Couvaloup. Mais il aurait effectivement été possible de céder ces action plus tôt.

M. Yves CRETEGNY souligne qu'il s'agit là de la toute dernière implication de Crans dans l'avenir de TéléDôle et qu'avec la sortie de l'actionariat et la libéralisation du cautionnement, il lui semble que le problème de TéléDôle ne sera plus celui de Crans.

M. le Syndic Robert MIDDLETON répond que tant que Crans n'est pas membre du conseil régional, la commune n'est pas automatiquement solidaire, ni des futurs projets d'investissement ni des pertes éventuelles.

M. Pierre CRETEGNY dit qu'il aurait été scandalisé d'apprendre que notre commune ne s'était pas acquittée de sa part de Chf 20'000.- pour les travaux d'aplanissement des pistes de ski déjà effectués. Il avait été scandalisé par le manque de solidarité de la commune de Coppet lorsque celle-ci avait refusé et en lisant le rapport, il découvre que Crans n'a pas fait mieux. Il est heureux que la situation soit actuellement corrigée et félicite la Municipalité.

M. Gilles PILLOUD demande confirmation sur la conservation d'un droit de parole pour notre commune aux Assemblées Générales de TéléDôle.

M. le Syndic Robert MIDDLETON explique que les communes membres du conseil régional ont cédé leurs actions au conseil régional. Leur position est identique à celle de Crans vu qu'elles ne sont plus actionnaires. Le conseil régional prête une action Télédôle à chaque commune lors des assemblées générales et c'est la formule qui a été proposée à Crans.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le préavis est accepté à une large majorité, avec 1 abstention.

Préavis Nr. 21/18 – Arrêté d'imposition 2019

Rapporteur : Mme Catherine SCHMUTZ qui résume le rapport

M. le Syndic Robert MIDDLETON relève que les problèmes liés à la péréquation ont régulièrement été portés à connaissance des conseillers depuis 2 ans déjà. La Municipalité est confrontée à une crise sans précédent dans les finances communales.

Un budget équilibré et prudent est présenté conformément aux obligations de l'Art. 2 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Au vu des incertitudes financières qui persistent pour 2019, la Municipalité ne partage pas la conclusion du rapport de la Commission des Finances.

Les estimations de la facture sociale/péréquation proviennent du canton et de l'Union des Communes Vaudoises. Elles sont fiables et tiennent compte des dernières décisions du Grand Conseil (notamment la motion Mischler : 50 millions de compensation des pertes dues à la RIE III) le pot péréquatif est donc connu et ne sera pas "moins conséquent" comme l'espère la Commission.

Les communes ne peuvent pas refuser la charge de la péréquation, elles ont le choix entre augmentation des impôts ou création de déficits.

De plus, le fait que d'autres communes n'augmentent pas leurs impôts n'a aucune implication pour Crans. Donc il n'est pas question qu'une augmentation à Crans "contribue pour les autres" comme le suppose la Commission.

Il insiste sur le fait que les contraintes politiques, économiques et fiscales auxquelles la commune est confrontée sont réelles et pérennes.

Tant qu'une grande majorité de communes bénéficient du système actuel de redistribution de revenus, la solution de facilité sera toujours de ponctionner les communes "dites riches". La réforme promise du système ne garantit rien de meilleur à Crans.

L'amendement proposé par la Commission résultera en un déficit prévisionnel de Fr. 313'000 en 2019.

La marge de manoeuvre est extrêmement limitée et nécessite une pesée d'intérêts entre "adaptation des dépenses" et réduction des services à la population qui en résulterait.

Un déficit de 313'000.- pourrait bien sûr être comblé, par exemple,

- en supprimant les fleurs et les décorations de Noël.
- en supprimant le feu d'artifice du 1er août
- en fermant la bibliothèque
- en réduisant les interventions sur les espaces verts et en les mettant à charge des sociétés locales (notamment le foot)
- en réduisant les salaires (ou le personnel) d'un tiers,
- en n'ouvrant le guichet communal (et le standard) que deux fois par semaine,

La Municipalité n'a aucune raison de supposer que cela corresponde aux vœux des citoyens.

M. Pierre CRETEGNY trouve que les arguments de la commission autant que ceux de la Municipalité sont pertinents. Il n'aime pas accumuler des dettes qu'il faudra de toute façon payer. Il vaut mieux avoir un peu de marge que de trop creuser le trou du déficit. Il soutient la proposition de la Municipalité. Vu le sujet délicat, il propose le vote à bulletin secret.

M. Claude LAGRANGE ne conteste pas les arguments de M. le SYNDIC, son désir d'avoir un budget équilibré est louable. Toutefois, au contraire de ce qui a été dit, beaucoup d'incertitudes persistent. Le seul élément sûr qui pourrait influencer à la baisse le manque d'impôt est le maintien du plafonnement contributif à 45 points d'impôt pour la facture sociale et la part péréquative en 2019. Les charges supplémentaires attendues comme conséquences de la RIE III, votées par les concitoyens, ainsi que par la nouvelle péréquation intercommunale 2019 sont estimées entre 3,5 et 4 points d'impôt additionnels. Sur la base du point d'impôt à Chf 260'000.- et avec les chiffres intermédiaires reçus de la Municipalité sur la taxation des contribuables en 2018, la commission estime que de fortes chances existent d'atteindre le plafond contributif. Si ce n'est pas le cas en 2018, ça le sera en 2019.

La commission ne conteste pas une augmentation du point d'impôt, mais elle estime que la mesure doit être progressive, raison pour laquelle la commission des finances propose 3 points d'augmentation, suffisants pour couvrir la différence par rapport au plafonnement. Si cela ne devait pas être le cas, une adaptation sera nécessaire dès que les chiffres et résultats seront connus pour 2018 et 2019.

Au vu de toutes les incertitudes qui règnent encore et de la situation financière de la commune qui est parfaitement saine, une augmentation de 3 points est justifiée. Il ajoute qu'un endettement de 5 millions pour une commune comme Crans n'est de loin pas catastrophique. La conjoncture mondiale est bonne, le dynamisme de l'économie suisse dans le 2^{ème} semestre va dans la bonne direction, les perspectives de croissance pour 2019 sont bonnes. Il faut donc aller sereinement avec un taux à 3 points d'augmentation plutôt que 4. Il ne s'agit pas là d'une désapprobation de la Municipalité. La commission va dans la même direction, mais d'une manière

plus progressive. Le message de la commission est d'attendre des chiffres avérés avant d'agir. La situation de la commune n'est de loin pas catastrophique et il est possible d'attendre.

M. le Syndic Robert MIDDLETON souhaite relativiser la différence entre la proposition de la Municipalité et celle de la Commission: 1 point d'impôt. Cela correspond à une augmentation de 1,79%.

La Commission souhaite "éviter une trop grosse charge aux familles et aux contribuables à revenus moyens". Les simulations faites avec des données de l'office d'impôt à Nyon démontrent que pour un revenu imposable de Fr. 60'000.-, une augmentation de 56 à 57 points d'impôt représente environ 8 francs par mois; pour un revenu imposable de Fr. 120'000.-, cela correspond à 16 francs.

La Municipalité plaide en faveur d'une augmentation de 4 points. Même à 57 points d'impôts Crans sera toujours dans le peloton de tête des communes à taux avantageux.

M. Philippe DURR souhaite apporter 2 remarques, une sur la forme et une sur le fond. Sur la forme, il remercie la commission des finances pour son travail très poussé et consciencieux et lance un appel pour les élections du mois de juin pour attirer les vocations pour le renouvellement de la commission. Sur le fond, il rejoint M. Pierre CRETEGNY en soulignant que les arguments sont logiques, construits et cohérents aussi bien du côté de la Municipalité que du côté de la commission et on peut adhérer aux 2 aspects sans aucune hésitation en ce qui le concerne. Il a été fait mention d'un taux d'endettement relativement bas de la commune, ce qui est correct. Il faut néanmoins relever un certain nombre de projets ambitieux qui feront nécessairement appel à de l'investissement. Il préserver la possibilité de créer des réserves financières dans ce but et permettre l'évolution du village qui est souhaitée. Finalement il s'agit de 56 ou 57 points, maigre différence. Les 2 propositions sont très très proches et sans remettre en question les compétences et l'énergie fournies par la commission, il souhaite soutenir la Municipalité.

M. Jacques COMBERU admet que la différence n'est pas grande lorsque l'on considère les chiffres. Il est fait mention d'incertitudes, qui conduisent à un budget déficitaire dans un cas et équilibrés dans l'autre. Dans l'absolu, l'approbation d'un budget déficitaire aurait des conséquences importantes sur la gestion quotidienne de la commune. À son avis, l'état d'esprit de toutes les décisions serait changé. Pour chaque petite dépense, on parlerait du budget déficitaire et il faudrait faire attention. Vu les sommes en jeu qui sont si minimes, une grande majorité des citoyens comprendrait que l'effort demandé par la municipalité amènerait un esprit positif et optimiste pour la suite.

Mme Catherine SCHMUTZ souhaite faire remarquer à M. le SYNDIC que la loi sur les communes n'oblige pas à avoir un budget équilibré. C'est un principe, pas une obligation. De plus, il est difficile de croire que la hauteur du taux d'imposition n'aura pas d'influence sur la participation des autres communes. Le taux de péréquation resterait identique, mais la question de la répartition se pose au regard de simulations montrant qu'avec un taux maintenu à 53 points, Crans paierait environ Chf 900'000.-. Avec 57 points, la commune paierait Chf 170'000.- de plus. Ceci montre qu'il y a une influence du taux sur le calcul de la péréquation. Ainsi, les communes qui n'augmenteront pas leur taux payeront forcément moins. Ce mécanisme avait été mis en

évidence à l'époque par notre ancienne boursière, Mme ARN, syndic de Buchillon, qui avait fortement réduit le taux dans sa commune pour démontrer l'abération de l'utilisation du taux dans le calcul de la péréquation. Cela signifie que si Crans reste à 53 points, elle paiera moins de péréquation.

Elle ajoute que la proposition de budget de la Municipalité n'est pas équilibrée ; elle est en déficit de Chf 105'000.-, donc si le conseil admet la solution de la Municipalité, elle admet également un déficit. Ensuite, en ce qui concerne le plafonnement de l'effort péréquatif, il sera avec certitude encore valable en 2019. Tout porte à croire qu'il devrait l'être jusqu'en 2021 voir 2022, soit jusqu'à la fin de la législature.

Mme Schmutz revient sur la baisse du plafond péréquatif qui est passé de 50 à 45 points suite à un cas de rigueur mis en évidence pour la commune de Mies mise en difficulté par l'arrivée d'un contribuable très aisé. On peut admettre qu'un tel cas se reproduise dans d'autres communes du canton et on se rend compte, comme à l'époque avec l'exemple de Buchillon qu'il y a un problème avec le calcul péréquatif. Raison pour laquelle, la commission pense que le taux d'effort à 45 points va être reconduit par le canton.

Le déficit de Chf 313'000.- est certes peu confortable, mais pourra être compensé par une augmentation d'un point d'impôt si ça devait vraiment être avéré. Ce déficit ne sera pas structurel. La commission relève qu'il s'agit d'une année charnière et qu'il est difficile de prévoir une tendance au vu des incertitudes. Elle juge nécessaire de prendre le temps d'attendre et de voir l'évolution de la situation pour se baser sur des éléments qui seront beaucoup plus concrets plutôt que de produire des déficits dans le temps.

En ce qui concerne les charges, le message est mal passé : la commission ne veut pas à tous prix une diminution des charges, mais plutôt une analyse des charges. Aller devant la population en lui demandant de faire un effort sans que la commune ne fasse de son côté lui semble maladroit. Elle souhaite pouvoir connaître le coût des services offerts par la commune afin de justifier les charges communales. Il est bien que la population puisse comprendre qu'il y a une relation entre tous les services qui sont proposés et les revenus qui doivent couvrir ces charges.

M. le Syndic Robert MIDDLETON confirme que Mme SCHMUTZ a raison en affirmant que dans l'avant dernière version du budget que la Municipalité a validé il était prévu un excédent de revenu de Chf 26'000.-. Depuis, les chiffres définitifs de l'AJET sont parvenus et produisent un excès de charges de Chf 133'000.-. Cette augmentation n'est pas remise en cause, mais il n'était pas possible d'ajuster le budget à temps. Il revient sur la question des 53 points d'impôt : la différence entre 53 et 56 ou 57, n'est pas le montant de la péréquation, mais celui du déficit. A 53 points d'impôt, la commune aurait un déficit de 1 million.

Il ajoute que depuis une année, la presse fait état des **débats difficiles dans d'autres communes** liés à la nouvelle péréquation et cite quelques chiffres sur les augmentations d'impôts dans le canton :

- **Bogis-Bossey de 70 à 76;**
- **Bussigny de 62 à 65;**
- **Chavannes-des-Bois 63 à 75;**
- **Chésèrex de 52 à 57;**
- **Coinsins de 41 à 51;**

- Nyon de 61 à 65;
- Pully de 61 points à 65, voire 67;
- Vaux-sur-Morges de 39 à 56;
- Vufflens-le-Château 55 à 60.

M. Claude LAGRANGE estime qu'il est difficile de comparer le taux d'imposition des différentes communes et relève que M. le Syndic n'a pas cité les communes qui n'augmentent pas leur taux d'impôt et adoptent le statut quo dans l'attente de voir les chiffres avérés et les conséquences avérées de la RIE III et de la nouvelle péréquation 2019. Il ajoute que depuis 2012 les recettes de Crans sont en constante augmentation. Les résultats intermédiaire au 31 juillet 2018 montrent une grande différence positive entre les chiffres du budget 2018 et la situation en 2018. Ce qui est un élément à prendre en considération. La commission des finances n'est pas du tout contre les investissements, bien au contraire. La commune de Crans a la capacité d'investir. Aujourd'hui avec 5 millions d'endettement avec un plafond de 19 millions, il y a la liberté pour faire de jolis investissements dans la mesure où la commune a la volonté de mettre en avant des projets, aussi ambitieux soient-ils.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Président rappelle que le vote se fera par bulletin secret selon la proposition de M. Pierre CRETEGNY si au moins 5 membres du conseil le souhaitent, ce qui est largement le cas. Pour la procédure, le Président vote également, les bulletins blancs ou nuls ne sont pas comptés. Seuls les oui ou les non sont comptés.

Les amendements sont votés en premier. La proposition de la commission des finances d'abaisser le taux à 56 points au lieu de 57 points est soumise au vote au bulletin secret.

Résultats du vote :

- bulletins distribués : 37
- bulletins rentrés : 37
- bulletins nuls, blancs : 0
- approuvent l'amendement : 24
- refusent l'amendement : 13

La proposition d'amendement de la commission des finances est acceptée par le conseil à la majorité de 24 contre 13 voix.

Le Président passe au vote sur le préavis. Il relit les conclusions du préavis amendé et soumet la décision au Conseil qui vote à main levée. La proposition de porter le taux à 56 points au lieu de 57 points est acceptée à la majorité moins 2 abstentions pour l'année 2019.

Mme Catherine SCHMUTZ remercie la Municipalité et les membres de la commission des finances pour leur collaboration.

Préavis Nr. 22/18 – budget 2019

Rapporteur : Mme Catherine SCHMUTZ qui résume le rapport

M. Yves CRETEGNY demande à la commission quelles sont les implications pour le budget de la décision sur le point précédent.

Mme Catherine SCHMUTZ répond que l'idée n'était pas de refuser les dépenses prévues, mais d'adapter le budget au taux de 56 points. Le conseil peut approuver le budget si la Municipalité l'adapte au nouveau taux d'imposition ou reporter le vote à une prochaine séance. La question est posée à M. le Syndic

M. le Syndic Robert MIDDLETON répond qu'un report du vote sur le budget serait difficile dans les délais et propose de passer au vote séance tenante, même si cela n'est pas très conventionnel. Il propose d'accepter le budget tel que proposé avec le déficit de Chf 313'000.- en amendant le tableau de récapitulation en changeant 2 lignes ainsi que les conclusions comme suit:

Chapitre 2 : finances

Chapitre 7 : affaires sociales

Conclusion : et en acceptant l'excédent de charges prévisible de Chf 313'782.-

M. Pierre CRETEGNY demande la raison pour laquelle le budget 2019 de l'AJET est de Chf 613'000.- et que le budget de 2018 faisait mention de Chf 390'000.-, ce qui fait 57% d'augmentation.

M. le Syndic Robert MIDDLETON répond que l'explication est donnée en page 6 du budget.

M. Gilles PILLOUD demande des informations concernant la police Nyon Région entre 2017 et 2019

M. le Municipal Jean-Luc FAILLETTAZ répond qu'il y a Chf 20'000.- d'écart et qu'il ne faut pas confondre le budget avec les comptes. Le budget de 2017 était de Chf 389'000.-, les comptes sont de Chf 330'000.- et le budget pour l'année prochaine passe à Chf 419'000.- en raison de charges de personnel en augmentation allant de pair avec le but visé de maintenir 44 policiers sur le terrain, condition nécessaire pour être accréditée par le Canton. De plus, le fait que Crans fasse partie de la police Nyon Région coûte moins que la gendarmerie. Le service et le niveau des prestations est nettement supérieur à ceux de la gendarmerie pour des coûts inférieurs. Pour recevoir l'accréditation cantonale en 2021, la PNR devra assurer une présence de 44 policiers sur le terrain 24/7 et se doter d'un nouvel Hôtel de police.

M. Gilles PILLOUD ajoute que ce serait intéressant si d'autres communes se joignaient à l'association de police.

M. le Municipal Jean-Luc FAILLETTAZ confirme que l'idée de la PNR (Police NyonRégion) était de se développer au niveau territorial. Les communes qui touchent la commune de Nyon ont été contactées. Terre Sainte était intéressée, mais un problème territorial se posait car pour rejoindre la Terre Sainte il faut passer par Céligny, donc impossible. Les communes voisine de Nyon ont été approchées : Duiller, Trélex, Genolier, Givrins, Arzier et St Cergue. St Cergue très intéressée, les autres un peu moins. Idem pour Eysins. Peut-être par la suite Gland.

M. Pierre CRETEGNY relève que l'on parle de l'augmentation de la police NyonRégion de Chf 20'000.- . Quant à la police cantonale, la charge pour Crans est d'environ Chf 100'000.- sans possibilité de maîtriser ce poste, Crans en subit les conséquences. De plus, elle crée de gros problèmes en comparant les tarifs de personnel. La Police cantonale ne fait aucun effort pour maîtriser ses coûts.

M. le Municipale Jean-Luc FAILLETTAZ ajoute que la gendarmerie développe un procédé de communication, ce qui crée des coûts. Il met en avant les équipements sophistiqués de leurs véhicules.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président relit la proposition d'amendement du budget déposée par la Municipalité qui demande de valider la récapitulation générale calculée à 56 points en modifiant les chapitres N°2 et N°7 du budget ainsi que les conclusions comme suit :

N°2 : finances à Chf -11'767'149.-

N°7 : affaires sociales à Chf 8'016'281.-

Conclusions : accepte un excédent de charges de Chf 313'782.-

L'amendement de la Municipalité est accepté à l'unanimité, sans abstention, sans opposition.

Le budget amendé est accepté à l'unanimité.

8. Initiatives, dépôt de motions, postulats

M. Yves CRETEGNY présente et développe son projet de résolution.

Il commente le contenu de son initiative et précise que le texte n'est pas encore à maturité pour être soumis au vote du Conseil. Pour lui, plusieurs points demandent encore à être retravaillés, notamment: la formulation des arguments qui doit être revue afin de mettre en lumière un réel problème du rapport financier Canton/Communes ; proposer des solutions d'action concrètes, par exemple ralliement de communes voisines dans la même situation ; éviter de faire passer Crans pour "*une commune riche qui se plaint*".

M. le Président informe que pour qu'une résolution soit débattue, il est nécessaire qu'elle soit soutenue par au moins 5 membres du conseil. Elle sera portée à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance. Si la mesure est adoptée et qu'elle consiste en un vœux, la Municipalité informera le conseil de la suite qui lui a été donnée et des réponses qu'elle aura reçu de la part des députés à Lausanne

Mme Catherine SCHMUTZ demande confirmation que le vote ce fait sur le principe de la résolution et non pas sur le texte.

M. le Président le confirme que le Conseil vote sur l'entrée en matière. Le débat sur la proposition se fera lors d'une prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Accepté à l'unanimité avec 1 abstention.

9. Projets de la Municipalité – Nomination de commissions

M. le Municipal Jean-Luc FAILLETTAZ informe que le projet de Règlement de Police intercommunal qui concerne les 3 communes membres est à l'ordre du jour du prochain Conseil intercommunal de la PNR. Les rapports de commission sont très favorables et s'ils sont acceptés mardi 13 novembre, le nouveau Règlement entrera en vigueur en principe au cours du 1^{er} trimestre 2019. Pour cette raison, le règlement de la police communal doit être adapté. Une grande partie des articles qui se trouvent dans le règlement de Crans seront inclus dans celui de la police intercommunale, sauf quelques articles propres à la commune qui doivent être revus. À cette fin, une commission ad hoc doit être nommée pour la modification du Règlement de police de la commune de Crans existant.

M. le Président informe que la commission ad hoc pour la révision du règlement communal de police sera nommée le 3 décembre.

M. Yvan RUEFF demande quelle suite a été données au problèmes des drones

M. le Municipal Jean-Luc FAILLETTAZ répond que dans le nouveau règlement de la PNR un article concernant les drones est prévu.

10. Elections complémentaires

Commission de gestion : Mme Ulrike RICHARDSON, seule candidate, remplace feu M. Laurent CORSET.

SITSE: Mme Christine CHAUVET, seule candidate, remplace M. Pascal GOBET.

Les membres sont élus tacitement, par acclamation.

11. Associations intercommunales – Rapports des délégués AJET, ASCOT, POLICE

AJET :

Mme Isabelle NUSSBAUM rapporte que la réunion aura lieu la semaine prochaine.

ASCOT :

M. Yves CRETEGNY rapporte que la réunion aura lieu la semaine prochaine.

SITSE :

M. Yonnel WIDMER informe que le budget est stable et a été accepté.

POLICE :

M. Pierre CRETEGNY informe que la réunion aura lieu demain avec 2 points du jour importants. Le premier sur le règlement de police intercommunal et le deuxième sur le statut du personnel à revoir, il est en vigueur depuis 2014 et depuis la région s'est bien développée. Il a déjà été accepté par la commission du personnel.

ARSCO :

M. Yvan RUEFF, qui représentait la commission des finances, informe de la présentation du budget pour information à laquelle il s'est rendu avec M. Cédric AESCHLIMANN de la commission de gestion. ARSCO est une SA qui a pour but la gestion des écoles, des bâtiments Necker et Rojalets. Le budget se monte à 6 millions : 1/3 pour les finances et amortissements, 1/3 pour le personnel et honoraires et 1/3 pour l'entretien des bâtiments. Très faible baisse des revenus par rapport à l'année dernière, mais la différence est entièrement financée par l'ASCOT.

M. Yves CRETEGNY ajoute que la gouvernance des écoles est constituée par 3 entités avec un responsable de l'ASCOT, un de l'ARSCO et un troisième du conseil d'établissement. Il y a un très grande complexité dans la gestion institutionnelle de l'école qui est peu transparente.

M. le Président rebondit sur le fait que les délégués de la commune peuvent proposer des motions dans le sein même de leur conseil intercommunal.

12. Divers et propositions individuelles

Mme Nathalie SAUVAIN demande confirmation sur une rumeur qui veut que le service de poste à l'épicerie va s'arrêter et souhaite savoir ce qu'il est possible de faire.

M. le Syndic Robert MIDDLETON répond que le gérant de l'épicerie ne souhaite plus garder le mandat de la poste. Il s'agit de sa propre décision. Dans son budget, la Municipalité avait envisagé

une baisse de loyer en guise de soutien, sans retenir cette proposition. La Municipalité réfléchit pourtant à des moyens de soutien possibles. Une demande a été faite auprès du représentant de la poste afin d'améliorer les conditions d'exploitation de l'agence dans l'épicerie. Avec une réponse négative à la clé : les conditions sont les mêmes pour tout le monde. Chaque gérant doit s'occuper de sa propre gestion. La Municipalité discutera du problème avec le gérant lors de la présentation des comptes de 2016/2017. Pour le moment, le service postal est maintenu jusqu'à la fin de l'année.

M. Jacques PELICHET s'insurge sur le nombre de plus en plus fréquent de contrôles radar, il souhaite connaître les procédures en vigueur, qui mandate qui ? Est-ce du ressort de la commune de demander des contrôles ?

M. Jean-Luc FAILLETTAZ répond qu'il y a un radar permanent sur la route du Port, et qu'un radar mobile est positionné, soit direction Eysins, soit direction Crassier où sur la route Cantonale pour des contrôles aléatoires. Le tournus est décidé par l'état major. Ceci rend les automobilistes plus prudents et on s'aperçoit qu'il y a moins d'amendes dans la commune. Il n'empêche que chaque campagne sur la route du Port entraîne des retraits de permis. La vitesse est limitée à 50 km/h et une dame, cet été, roulait à 110 km/h, ce qui lui vaut à plus de 2 ans de retrait de permis et plus de Chf 10'000.- d'amende. La police n'est pas là uniquement pour la répression, mais pour faire appliquer la loi qui est la même pour tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h55.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS-PRÈS-CÉLIGNY

Le Président
Henri Bossert



La secrétaire
Cinzia Immink

